

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
20 NOVEMBRE 2017**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 20 novembre 2017, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général par intérim, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim, et Me Denis Bouffard, greffier.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Le rapport relatif à l'imposition de mesures administratives et disciplinaires conformément au règlement numéro 667.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues le 27 septembre et les 4, 11, 18 et 25 octobre 2017.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de septembre 2017 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2017 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste pour le mois de septembre 2017 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois de septembre 2017.

- Les certificats confirmant que les règlements numéros **689** (pour le maintien d'actifs, soit le remplacement et l'amélioration des systèmes de stockage de site pétroliers et de travaux au centre Angora et aux immeubles du 148, Saint-André et 748, Saint-Pierre et aux immeubles abritant des postes de pompage et prévoyant un emprunt au montant de 1 065 000 \$), **662** (ayant pour objet de rembourser à la MRC Les Moulins les coûts reliés aux travaux d'entretien des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau Ruisseau de La Plaine et prévoyant un emprunt au montant de 111 810 \$) et **692** (aménagement d'une piste cyclable reliant les villes de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Blainville pour rejoindre la Route verte via le parc linéaire du P'tit Train du Nord et prévoyant un emprunt au montant de 1 054 200 \$) ainsi que la résolution numéro **401-10-2017** (cautionnement en faveur de l'organisme «Les Œuvres de Galilée» pour un montant n'excédant pas 345 000\$ pour l'acquisition de l'immeuble situé au 766, rue Léopold-Lachapelle) sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.
- Le procès-verbal de correction du greffier concernant le règlement 541-1 décrétant l'acquisition, l'amélioration et le réaménagement de l'immeuble situé au numéro 513, montée Masson (Caisse populaire Desjardins) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 4 445 300 \$ afin de prévoir des travaux de réaménagement supplémentaires au 513, montée Masson et des travaux de réaménagement aux bâtiments administratifs situés au 3630, rue Émile-Roy et au 790, rue Saint-Pierre, et plus précisément d'ajouter à l'article 3 que le tableau récapitulatif de l'assistante-trésorière a été révisé le 22 septembre 2017.
- Le procès-verbal de correction du greffier concernant le règlement 662 ayant pour objet de rembourser à la MRC Les Moulins les coûts reliés aux travaux d'entretien des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau Ruisseau de La Plaine et prévoyant un emprunt au montant de 111 810 \$ afin de corriger le pourcentage mentionné à l'article 4 dudit règlement afin d'y lire 35,61% au lieu de 36,61%.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NO : 411-11-2017

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 412-11-2017

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 11.1 « Modification de la résolution 565-12-2016 fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017 ».

1. Ouverture de la séance (411-11-2017);
2. Adoption de l'ordre du jour (412-11-2017);
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017 (413-11-2017);
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017 (414-11-2017);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Adoption du règlement numéro 698 concernant l'organisation de barrages routiers par des organismes sans but lucratif et remplaçant les règlements numéros 151, 151-1 et 151-2 (415-11-2017);
- 4.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt numéro 696 décrétant des travaux d'élargissement de l'avenue Claude-Léveillé, entre le chemin Comtois et la bretelle d'accès à l'autoroute 640 ouest (416-11-2017);
- 4.3 Avis de motion – règlement d'emprunt numéro 694 pour des travaux de construction d'une bretelle d'accès à l'autoroute 640, direction ouest, à partir de la rue Henry-Bessemer (417-11-2017);
- 4.4 Retiré ;
- 4.5 Retiré;
- 4.6 Retiré;
- 4.7 Adoption de l'offre de services professionnels de la firme Golder et associés – plan d'intervention (étape 2) – dossier Brady (418-11-2017);
- 4.8 Nomination – maire suppléant (419-11-2017);
- 4.9 Nomination des membres du conseil – MRC Les Moulins, Régie d'Aqueduc intermunicipale des Moulins, Régie d'assainissement des eaux Terrebonne /Mascouche et divers comités (420-11-2017);

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Appropriation de soldes disponibles et affectation en réduction du solde de l'emprunt à refinancer / affectation des excédents de fonctionnement affectés de divers règlements d'emprunt en réduction du solde de l'emprunt à refinancer (421-11-2017);
- 5.2 Dépôt du rapport du trésorier – adjudication de soumission - émission d'obligations au montant de 18 855 000\$ (422-11-2017);

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

- 6.1 Renouvellement du contrat (deuxième renouvellement d'un an) – fourniture de pierre de remplissage (423-11-2017);
- 6.2 Renouvellement du contrat (deuxième renouvellement d'un an) – travaux d'élagage et d'abattage d'arbres (424-11-2017);
- 6.3 Adoption de soumission – disposition des neiges usées pour la saison 2017-2018 (425-11-2017);
- 6.4 Renouvellement du contrat (deuxième renouvellement d'un an) – entretien de l'éclairage de parcs et stationnements (426-11-2017);
- 6.5 Renouvellement du contrat (deuxième renouvellement d'un an) – entretien d'éclairage de rues (427-11-2017);

7. URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (428-11-2017) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (429-11-2017);
- 7.3 Usage conditionnel – 3130, boulevard des Entreprises – micro-brasserie (430-11-2017);

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Reconnaissance d'organismes selon la « Politique de reconnaissance » (431-11-2017);

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2017-14 – Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. – assignation d'un agent au projet Synergie 2017 (432-11-2017);
- 9.2 Autorisation – congédiement administratif – dossier POL-20171107-SM (433-11-2017);

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 Modification de la résolution 565-12-2016 fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017 (434-11-2017);

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 11 décembre 2017, à 19 h 30.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE (435-11-2017).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 413-11-2017
PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc
APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017 soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 414-11-2017
PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc
APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 415-11-2017
PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE le règlement concernant l'organisation de barrages routiers par des organismes sans but lucratif et remplaçant les règlements 151, 151-1 et 151-2, soit adopté sous le numéro 698.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 416-11-2017

Le conseiller Éric Fortin donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 696, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, décrétant des travaux d'élargissement de l'avenue Claude-Léveillé, entre le chemin Comtois et la bretelle d'accès à l'autoroute 640 ouest, et prévoyant un emprunt au montant de 1 207 000\$, financé pour une période de vingt (20) ans et imposé et prélevé annuellement jusqu'à concurrence de 25% de l'emprunt aux immeubles imposables montrés au plan présenté en annexe « B » du règlement et jusqu'à concurrence de 75% de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville.

RÉSOLUTION NO : 417-11-2017

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un projet de règlement numéro 694 décrétant des travaux de construction d'une bretelle d'accès à l'autoroute 640, direction ouest, à partir de la rue Henry-Bessemer, et prévoyant un emprunt au montant de 1 643 000\$ financé sur une période de vingt-cinq (25) ans et imposé et prélevé annuellement aux immeubles imposables montrés au plan présenté en annexe « B » du règlement.

RÉSOLUTION NO : 418-11-2017

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

Suivant la recommandation CE-2017-1249-REC du comité exécutif du 15 novembre 2017, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte l'offre de services professionnels de la firme Golder et associés, datée du 9 novembre 2017, afin de réaliser le plan d'intervention (étape 2) qui consiste en des inspections visuelles, sondages et forages, puits d'observation des eaux souterraines etc. et de préparer un rapport devant être soumis aux parties en cause dans le dossier Brady, le tout pour un montant de 295 816\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-0397 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE l'amendement budgétaire numéro 2017-0398 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 351 143\$ des postes budgétaires numéros 1-01-279-00-100 (revenu disposition de terrain ancien TVT) pour un montant de 241 179\$ et 1-03-400-03-100 (affectation – excédent de fonctionnement non affecté) pour un montant de 109 964\$ au poste budgétaire 1-02-140-00-412 (honoraires professionnels), soit accepté.

Ce contrat est accordé sans appel d'offres en vertu des articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, considérant que le mandat est accordé dans le cadre d'un recours judiciaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 419-11-2017

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE Madame la conseillère Brigitte Villeneuve soit nommée maire suppléant pour la période du 21 novembre 2017 au 14 mai 2018.

Lorsque le maire est absent, que Madame la conseillère Brigitte Villeneuve soit autorisée à signer ou endosser, conjointement avec la trésorière, les chèques, billets promissoires et autres effets de commerce, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document, tel que protocole d'entente, contrat etc.

QUE le conseil municipal remercie Monsieur le conseiller André Fontaine pour le travail accompli à titre de maire suppléant.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 420-11-2017

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme, à compter du 20 novembre 2017, les conseillères et conseillers suivants pour représenter la Ville de Terrebonne sur les comités suivants :

MRC Les Moulins :

Brigitte Villeneuve
Nathalie Bellavance
Réal Leclerc
Caroline Desbiens
Nathalie Ricard
Serge Gagnon
Marc-André Plante

Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

Yan Maisonneuve
Nathalie Ricard
Simon Paquin, substitut

Régie d'Aqueduc Intermunicipal des Moulins

Nathalie Bellavance
Yan Maisonneuve
Nathalie Ricard
Simon Paquin
Caroline Desbiens, substitut

Comité consultatif d'urbanisme

Réal Leclerc, président
Brigitte Villeneuve
Dany St-Pierre
André Fontaine
Nathalie Ricard, substitut
Yan Maisonneuve, substitut

Comité de circulation

Serge Gagnon, président
Robert Brisebois
Éric Fortin

Comité de démolition

Réal Leclerc, président
Brigitte Villeneuve, substitut
Dany St-Pierre

Comité de suivi budgétaire

Nathalie Bellavance
Yan Maisonneuve
Robert Morin

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION NO : 421-11-2017

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé le 29 août dernier et procédera le 22 novembre prochain au refinancement de divers règlements d'emprunt et dont certains ont des soldes disponibles réservés pour le service de la dette et des excédents de fonctionnement affectés qui doivent être appliqués en réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement;

ATTENDU QUE ces appropriations et affectations en réduction du solde de la dette à refinancer doivent faire l'objet d'une résolution du conseil municipal;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1178-REC du comité exécutif du 18 octobre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Robert Morin
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'appropriation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés et leurs affectations en réduction du solde de l'emprunt à refinancer selon les tableaux suivants :

Émission 29 août 2017	
Règlement	Solde disponible
128	6 464,33 \$
192	235 849,82 \$
203	262,89 \$
213	6,63 \$
233	4,48 \$
246	1 410,71 \$
311	3 466,41 \$
327	10 089,61 \$
342	584,63 \$
476	2 327,44 \$
Total : 260 466,95 \$	

Émission 22 novembre 2017	
Règlement	Solde disponible
337	5 613,32 \$
392	12 412,64 \$
442	272,38 \$
459	5 760,53 \$
468	6 838,02 \$
481	4 584,92 \$
354	23 964,44 \$
394	1 416,47 \$
445	310,90 \$
460	3 381,38 \$
472	8 213,13 \$
484	264,11 \$
364-2	72,69 \$
436	13 769,01 \$
451	4 388,66 \$
464	639,61 \$
474	622,41 \$
Total : 92 524,62 \$	

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'affectation de l'excédent de fonctionnement affecté des règlements 364-2, 441 et 481 en réduction du solde de l'emprunt à refinancer selon le tableau suivant :

Émission 22 novembre 2017	
Règlement	Excédent de fonctionnement affecté
364-2	152 389,65 \$
441	1 640,98 \$
481	92 551,22 \$
Total 246 581,85 \$	

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Service du financement municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

QUE les certificats de disponibilité de crédits numéros 2017-0326 et 2017-0327 ont été émis par l'assistante-trésorière et sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 422-11-2017

PROPOSÉ PAR : Robert Morin

APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prend acte du rapport déposé par la trésorière, daté du 7 novembre 2017, concernant l'adjudication d'une émission d'obligations au montant de 18 855 000\$ à la firme Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc., conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et en vertu du règlement numéro 56 de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 423-11-2017

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 560-11-2015, adoptée le 30 novembre 2015, acceptant la soumission de la société Demix Agrégats, une division de Groupe CRH Canada inc., pour la fourniture de pierre de remplissage pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 115 566,50 \$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA15-9079) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9079 pour la fourniture de pierre de remplissage a été renouvelée pour une première année (résolution 85-03-2017) et arrive à échéance le 31 décembre 2017, que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour ce deuxième renouvellement, tel que montré au formulaire ;

ATTENDU QUE l'article 5 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 117 790,06 \$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (0,896%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 5 octobre 2017 ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1157-REC du comité exécutif du 11 octobre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2018, la soumission pour la fourniture de pierre de remplissage avec la société **DEMIX AGRÉGATS, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.** pour une somme de 102 448,40 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 424-11-207

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 12-01-2016, adoptée le 18 janvier 2016, acceptant la soumission de la société Novafor inc. pour des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 105 805,74\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9070) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9070 pour des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres a été renouvelée pour une première année (résolution 546-11-2016) et arrive à échéance le 31 décembre 2017, que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour ce deuxième renouvellement, tel que montré au formulaire ;

ATTENDU QUE l'article 17 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 130 278,97\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (0,8956%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a prévu les crédits nécessaires à son budget 2018 ;

ATTENDU la vérification juridique du 23 octobre 2017 ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1217-REC du comité exécutif du 25 octobre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2018, la soumission pour des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres avec la société **NOVAFOR INC.** pour une somme de 113 310,70\$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 425-11-2017

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la disposition des neiges usées pour la saison 2017-2018 pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9059) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 20 septembre 2017 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 12 octobre 2017 à 11 h 07, à savoir :

Service Neige Optimum inc. 521 699,06\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Service Neige Optimum inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 18 octobre 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 537 508\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 20 octobre 2017 ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1215-REC du comité exécutif du 25 octobre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **SERVICE NEIGE OPTIMUM INC.**, datée du 12 octobre 2017, pour la disposition des neiges usées pour la saison 2017-2018, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an, à compter du 13 novembre 2017, avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 453 750\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0370 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le transfert budgétaire numéro 2017-0371 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 91 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-330-00-624 (sel et calcium) au poste budgétaire numéro 1-02-330-00-510 (location dépotoir à neige), soit accepté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 426-11-2017

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 537-11-2015, adoptée le 9 novembre 2015, acceptant la soumission de la société JNA Leblanc Électrique inc. pour l'entretien de l'éclairage de parcs et stationnements pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 36 642,53\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9071) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9071 pour l'entretien de l'éclairage de parcs et stationnements a été renouvelée pour une première année (résolution 545-11-2016) et arrive à échéance le 31 décembre 2017, que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour ce deuxième renouvellement, tel que montré au formulaire ;

ATTENDU QUE l'article 17 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 40 523,49\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (0,8956%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a prévu les crédits nécessaires à son budget 2018 ;

ATTENDU la vérification juridique du 23 octobre 2017 ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1218-REC du comité exécutif du 25 octobre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR Robert Morin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2018, la soumission pour l'entretien de l'éclairage de parcs et stationnements avec la société **JNA LEBLANC ÉLECTRIQUE INC.** pour une somme de 35 245,48\$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 427-11-2017

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 601-12-2015, adoptée le 14 décembre 2015, acceptant la soumission de la société Installume inc. pour l'entretien de l'éclairage de rues pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 171 724,36\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA15-9077) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9077 pour l'entretien de l'éclairage de rues a été renouvelée pour une première année (résolution 544-11-2016) et arrive à échéance le 31 décembre 2017, que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour ce deuxième renouvellement, tel que montré au formulaire ;

ATTENDU QUE l'article 16 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 175 104,86\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (0,9021%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a prévu les crédits nécessaires à son budget 2018 ;

ATTENDU la vérification juridique du 9 novembre 2017 ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1270-REC du comité exécutif du 15 novembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Caroline Desbiens**

QUE le conseil municipal accepte, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2018, la soumission pour l'entretien de l'éclairage de rues avec la société **INSTALLUME INC.** pour une somme de 152 298,20\$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 428-11-2017

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 26 septembre 2017, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 25 octobre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

1. **2017-00454 / 150, 42^e avenue / Mélissa Duguay / lot 2 922 018**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre une nouvelle construction, la réduction de la superficie du lot projeté « terrain # 1 » à 686 mètres carrés alors que la charte de lotissement classe A prévoit un minimum de 1500 mètres carrés.

2. **2017-00483 / 3510, rue Diane / Jonathan Paillé-Bégin / lot 5 456 597**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser la superficie d'un bâtiment accessoire (garage isolé), une superficie de 77,5 mètres carrés alors que l'article 115 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 75 mètres carrés.

3. **2017-00449 / 215, rue Joseph-Guay / Tania Chatigny / lot 2 439 506**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage isolé), une marge latérale à 0,74 mètre alors que l'article 113 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum d'un mètre.

4. **2017-00441 / 3840, croissant Lemieux / Jean Gauthier / lot 2 920 250**

QUE le conseil municipal autorise, pour un projet de subdivision, la réduction, pour les lots résidentiels projetés, de la superficie minimale à 1 238,3 mètres carrés et 1 187, 8 mètres carrés alors que la grille des usages et des normes de la zone 8362-19 du règlement de zonage numéro 1001 en vigueur prévoit une superficie minimale de 2000 mètres carrés et que l'amendement au règlement 1001-258 prévoit une superficie minimale de 1500 mètres carrés.

5. 2017-00413 / 3615, boulevard de la Pinière / Maxime Labelle / lots 4 178 266, 4 178 265 et 3 685 778

QUE le conseil municipal autorise que deux aires de stationnement de 33 cases chacune soient aménagées sans bordure alors que l'article 280 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit que toute aire de stationnement de plus de 8 cases doit être entourée de façon continue d'une bordure en béton coulé sur place avec fondation adéquate.

6. 2012-02903 / 3022, chemin Saint-Charles / Giuseppe M. Di Feo / lot 3 506 202

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux de pavage ont été exécutés sans autorisation par le demandeur en tenant pour acquis qu'une dérogation mineure lui serait automatiquement octroyée moyennant le paiement de frais afférents;

CONSIDÉRANT QUE les options de correctifs proposées par la Ville, soit l'insertion de pavé alvéolé et contrasté, ont été déclinées par le demandeur en regard des coûts d'une telle intervention;

CONSIDÉRANT le préjudice esthétique et le précédent pouvant être occasionné par la validation du surpavage de la cour avant alors que cette empreinte n'apparaît nullement justifiée en regard d'une propriété unifamiliale avec activité d'affaires;

QUE le conseil municipal **refuse**, dans le but de maintenir une aire de stationnement :

- La diminution du pourcentage du couvert végétal en cour avant à 27,5% alors que l'article 220 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 40% de la superficie de la cour avant;
- L'augmentation de la largeur de l'entrée charretière à 8,9 mètres alors que l'article 275 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une largeur maximale de 7 mètres.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 429-11-2017

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 26 septembre et du 17 octobre 2017, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 26 septembre et du 17 octobre 2017 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 24 :

1. **2012-02557** **Projet d'aménagement de la cour avant
3022, chemin Saint-Charles / lot 3 506 202
Giuseppe M. Di Feo**

CONSIDÉRANT QUE la demande ne répond pas aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA numéro 1005 en regard de l'article 91 Aménagement paysager, alinéa 2, lequel est formulé comme suit :

- 2^o Minimiser l'impact visuel des stationnements :
 - a) Les grandes superficies de stationnement sont réduites à une échelle humaine par des aménagements convenables;
 - b) Une bande de végétation, composée d'arbres et d'arbustes, est aménagée entre la rue et l'aire de stationnement, et la plantation contribue à isoler visuellement les espaces asphaltés;
 - c) Les aires de stationnement sont aménagées sur les parties les moins visibles de la voie publique lorsque cela est possible;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux de pavage ont été exécutés sans autorisation par le demandeur en tenant pour acquis qu'une dérogation mineure lui serait automatiquement octroyée moyennant le paiement de frais afférents;

CONSIDÉRANT QUE les options de correctifs proposées par la Ville, soit l'insertion de pavé alvéolé et contrasté, ont été déclinées par le demandeur en regard des coûts d'une telle intervention;

CONSIDÉRANT le préjudice esthétique et le précédent pouvant être occasionné par la validation du surpavage de la cour avant alors que cette empreinte n'apparaît nullement justifiée en regard d'une propriété unifamiliale avec activité d'affaires;

QUE le conseil municipal **refuse**, dans le but de maintenir une aire de stationnement, la demande de PIIA pour une aire pavée complémentaire à une construction neuve (2012), selon le plan réalisé par M. Giuseppe Di Feo, le tout identifié « Annexe 2012-02557 ».

2. **2017-00516** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage**
42, Avenue / lot 2 922 022
Susie Paul-Hus

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Dessin DB et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié "Annexe 2017-00516".

3. **2017-00373** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type industriel**
3055, rue Anderson / lot 5 637 284
6596649 Canada inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure industrielle selon le plan réalisé par M. Maurice Bergman, le tout identifié "Annexe 2017-00373".

QUE le conseil municipal autorise le projet d'agrandissement d'une aire de stationnement industrielle selon le plan réalisé par Mme Ellen Rasnikoff, le tout identifié "Annexe 2017-00373".

4. **2017-00498** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage**
4310, rue Bastien / lot 5 241 674
Simon Doucet

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans et élévations réalisés par C.E.B.R.Q. architecture et le plan d'implantation réalisé par Audet, arpenteurs-géomètres, le tout identifié « Annexe 2017-00498 ».

5. **2017-00477** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
1112, rue Brière / lot 2 916 023
Claire Bouchard

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par Mme Claire Bouchard, le tout identifié « Annexe 2017-00477 ».

6. **2017-00472** **Projet d'affichage de type industriel « Master »**
3130, boulevard des Entreprises / lot 5 665 214
Alco Enseignes

QUE le conseil municipal accepte le plan concept d'affichage pour les suites 109 à 120 du bâtiment situé au 3130, boulevard des Entreprises, selon le plan réalisé par Alco Enseignes, le tout identifié « Annexe 2017-00472 ».

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour l'industrie « Master » selon le plan réalisé par Alco Enseignes, le tout identifié « Annexe 2017-00472 ».

7. **2017-00415** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
702, rue Gagnon / lot 2 440 499
Sylvain Hurtubise

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel et la construction d'une remise selon le plan réalisé par M. Sylvain Hurtubise, le tout identifié « Annexe 2017-00415 ».

8. **2017-00459** **Projet de rénovation et d'affichage de type commercial « L'Afrique en bouche »**
1696, chemin Gascon / lot 2 438 539
Investissements Impax inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet de transformation commerciale selon le plan réalisé par M. Pierre Leclerc, le tout identifié « Annexe 2017-00459 ».

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « L'Afrique en bouche » selon le plan réalisé par Enseigne Maximum, le tout identifié « Annexe 2017-00459 », et ce, conditionnellement à ce que les trois auvents bleus identiques à ceux retirés pour installer l'enseigne « L'Afrique en bouche », soient installés au-dessus des trois fenêtres sans auvent sur la façade avant du bâtiment.

9. **2017-00493** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage**
224, rue du Grand-Héron / lot 4 301 404
Développements Voyer S.E.N.C.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Développements Voyer S.E.N.C. et le plan d'implantation réalisé par Les Créabitations N. Perron inc., le tout identifié « Annexe 2017-00493 ».

10. **2017-00503** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
746, rue Léopold-Lachapelle / lot 2 438 248
Nadine Richard

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par Mme Nadine Richard, le tout identifié « Annexe 2017-00503 », et ce, conditionnellement à ce que le propriétaire s'engage à présenter une nouvelle demande de PIIA lorsque les portes du sous-sol et de l'étage seront remplacées afin d'assurer une harmonie avec les portes du rez-de-chaussée.

- 11. 2017-00489 Projet de rénovation extérieure de type industriel**
1080, rue Lévis / lot 2 915 219
Gestion MDL inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure industrielle Gestion MDL inc. (changement de couleur du parement extérieur et des portes), selon le plan réalisé par le requérant M. Stéphane Langelier, le tout identifié « Annexe 2017-00489 ».

- 12. 2017-00479 Projet d'affichage de type commercial**
« Toyota »
1369, montée Masson / lots 2 916 866,
2 916 870 et 2 916 867
Lumipro

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Toyota » selon le plan réalisé par Pattison Sign Group, le tout identifié « Annexe 2017-00479 ».

- 13. 2017-00473 Projet d'affichage de type commercial**
« Acces Cell »
976, boulevard Moody / lot 2 440 097
Solution Néon

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « ACCES CELL » selon le plan réalisé par Solution Néon, le tout identifié « Annexe 2017-00473 ».

- 14. 2017-00514 Modification d'un projet de construction**
d'un centre d'accueil
Montée des Pionniers / lots 3 535 807,
3 797 876 et 5 573 224
Réseau Sélection

QUE le conseil municipal autorise les modifications au projet de construction d'un centre d'accueil selon les plans, élévations et perspective réalisés par ACDF architecture, le tout identifié « Annexe 2017-00514 ».

- 15. 2017-00471 Projet d'affichage de type commercial**
« Costco Wholesale Essence »
870, montée des Pionniers / lots 1 946 509,
2 888 576, 2 888 578 et 3 025 566
Campanella & Associés Architecture

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Costco Wholesale Essence » selon le plan réalisé par A-PLUS SIGNS, le tout identifié « Annexe 2017-00471 ».

- 16. 2017-00481 Projet d'affichage de type commercial
« Visique »
1115, montée des Pionniers / lots 4 505 731
et 4 474 487
Posimage inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « VISIQUE » selon le plan réalisé par Posimage inc., le tout identifié « Annexe 2017-00481 ».

- 17. 2017-00501 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale isolée avec garage
258, rue du Prunier-Noir / lot 4 301 496
Développements Voyer S.E.N.C.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, la planche des matériaux et le plan d'implantation réalisés par Les Créabitations N. Perron inc., le tout identifié « Annexe 2017-00501 ».

- 18. 2017-00494 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale isolée avec garage
52, rue de Rousset / lot 4 924 338
Habitations Voyer – Domaine des
Ambassadeurs**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, la planche des matériaux et le plan d'implantation réalisés par M. Nelson Perron, le tout identifié « Annexe 2017-00494 », et ce, aux conditions suivantes :

- 1) Qu'un plan d'implantation, réalisé par un arpenteur-géomètre, démontrant le respect de la bande de protection de la rive située dans la zone exposée aux risques de mouvements de terrain pour le bâtiment principal, soit déposé à la municipalité;
- 2) Que le projet de construction respecte les recommandations d'une expertise géotechnique à l'égard de la zone exposée aux risques de mouvements de terrain le cas échéant;
- 3) Que le projet de construction respecte les recommandations d'une expertise géotechnique à l'égard de la résurgence d'eau.

- 19. 2017-00469 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale isolée avec garage
Saint-Charles / lot 1 947 835
Line Sauvageau**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Imre Ambrus (Plans Design) et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe 2017-00469 ».

- 20. 2017-00496 Projet d'affichage de type commercial
« L'Atelier Cadretendance déco »
889, Saint-François-Xavier / lot 3 688 892
Alain Charlebois**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « L'Atelier Cadretendance déco » selon le plan réalisé par M. Alain Charlebois, le tout identifié « Annexe 2017-00496 ».

- 21. 2017-00281 Projet de rénovation extérieure de
l'immeuble de type commercial
745, rue Saint-Pierre / lot 2 438 233
Anne-Marie Ferullo**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure commerciale selon le plan réalisé par Vimat, le tout identifié « Annexe 2017-00281 ».

- 22. 2017-00458 Projet d'agrandissement du bâtiment
principal de type résidentiel
345, côte de Terrebonne / lot 2 920 868
Jean Jetté**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Jean Jetté, le tout identifié « Annexe 2017-00458 ».

- 23. 2017-00478 Projet de rénovation extérieure de
l'immeuble de type résidentiel
2435, côte de Terrebonne / lot 2 921 952
Claude Allen**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Claude Allen, le tout identifié « Annexe 2017-00478 ».

- 24. 2017-00474 Projet de construction accessoire de type
résidentiel
4615, côte de Terrebonne / lot 5 265 281
Sylvain Globensky**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (remise) selon le plan réalisé par M. Sylvain Globensky, le tout identifié « Annexe 2017-00474 ».

ADOPTÉ

CONSULTATION – USAGE CONDITIONNEL

Monsieur le maire, Marc-André Plante, et le directeur de l'urbanisme durable, Monsieur Michel Larue, expliquent la demande d'usage conditionnel suivante, laquelle a été publiée le 25 octobre 2017 et affichée sur l'immeuble le 24 octobre 2017 et entendent les personnes qui désirent s'exprimer.

RÉSOLUTION NO : 430-11-2017

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la demande d'usage conditionnel, en vertu du règlement numéro 1006, et suite à sa publication en date du 25 octobre 2017, autorise pour l'immeuble situé au 3130, boulevard des Entreprises, Terrebonne, portant le numéro de lot 5 665 214 du cadastre du Québec, l'usage micro-brasserie (5823.3) à titre d'usage conditionnel, tel que présenté au document de M. Antoine Dubois.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 431-11-2017

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne reconnaît pour un (1) an, soit du 13 novembre 2017 au 12 novembre 2018, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
27 ^e Groupe Scout Lachenaie	B1
7 ^e Groupe Scout de Terrebonne	B1
Association des parents du corps de cadets 2729 inc.	B1
Association du hockey mineur de Lachenaie	B1
Association régionale de Kin-Ball Lanaudière (A.R.K.B.L.)	B1
Club de patinage de vitesse - Région Lanaudière	B1
Organisation du hockey mineur féminin de Lanaudière (O.H.M.F.L.)	B1
Lachenaie Action Jeunesse	B2
Chorale Parlez-moi d'amour	B4
Club de bridge de Terrebonne	B4
Les Amis de la pétanque de Terrebonne	B4
Comité d'aide aux Lachenois	C1
Dysphasie Lanaudière	D1
Projet F.E.L.I.X.	D1
« Aminate » Accueil multiethnique et intégration de nouveaux arrivants à Terrebonne et les environs	D4
Association O.L.O. des Moulins	D4
Centre de prévention du suicide de Lanaudière	D4
Puits Eau Mali	D4

Travail de rue Le Trajet	D4
Uniatox	D4
Chevaliers de Colomb du conseil « Lachenaie » 12460	E1
Chevaliers de Colomb du conseil de « Terrebonne » 3483	E1
Ordre fraternel des Aigles Aire 3981 Terrebonne	E1
Centre de la petite enfance - La Pirouline inc.	F1
Centre de la petite enfance - Les Bourgeons-Soleil	F1
Centre de la petite enfance - Les Petites Girouettes	F1
CPE - La Cigogne	F1
CPE - La Toupie	F1
CPE - Les Jolis Minois	F1
Petite école du Vieux-Terrebonne	F1
Carrefour jeunesse emploi des Moulins	F2
Certex-Centre de récupération et de recyclage du textile inc.	F2
Coopérative d'aide à domicile Les Moulins	F2
Club amical de ballon-volant de La Plaine	G1
La Troupe de Théâtre amateur « Les Farfelus »	G1
Les Cobras de Terrebonne inc.	G1

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 432-11-2017
PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2017-14 à intervenir avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc., le tout suivant la recommandation CE-2017-1257-REC du comité exécutif du 15 novembre 2017 concernant l'assignation d'un agent au projet « Synergie 2017 ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 433-11-2017
PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

Suivant la recommandation CE-2017-1260-REC du comité exécutif du 15 novembre 2017, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le congédiement administratif dans le dossier POL-20171107-SM, à compter du 21 novembre 2017, puisque l'employée, malgré plusieurs rencontres, n'a pas été en mesure de rencontrer les attentes de l'employeur et que celle-ci soit relevée provisoirement de ses fonctions avec salaire du 8 au 20 novembre 2017 inclusivement.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 434-11-2017

PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE la résolution numéro 565-12-2016, adoptée le 12 décembre 2016, fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017, soit modifiée afin d'y mentionner que la séance ordinaire du 11 décembre 2017 se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

QU'un avis soit publié à cet effet dans le journal La Revue et sur le site internet de la Ville sous la rubrique « Avis légaux ».

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NO : 435-11-2017

PROPOSÉ PAR : Robert Morin

APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
